



Cahiers
de recherches
médiévales et
humanistes

Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

Comptes-rendus | 2012

Alain Legros, *Montaigne manuscrit*

Bruno Méniel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/12654>

DOI : [10.4000/crm.12654](https://doi.org/10.4000/crm.12654)

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Référence électronique

Bruno Méniel, « Alain Legros, *Montaigne manuscrit* », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], Comptes-rendus, mis en ligne le 30 mars 2012, consulté le 15 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/12654> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.12654>

Ce document a été généré automatiquement le 15 octobre 2020.

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Alain Legros, *Montaigne manuscrit*

Bruno Méniel

RÉFÉRENCE

Alain Legros, *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier (« Études montaignistes » 55), 2010, 838p.

ISBN 978-2-8124-0098-8

- 1 Alain Legros réunit dans cet ouvrage tous les textes manuscrits de Montaigne qui nous sont parvenus (à l'exception naturellement des ajouts de l'édition de Bordeaux des *Essais*) : les ex-libris, ex-dono et devises figurant sur certains livres ayant appartenu à l'écrivain ; l'éphéméride de Beuther dans lequel celui-ci et d'autres membres de sa famille ont inscrits les événements importants ; dix arrêts rendus au Parlement de Bordeaux ; les annotations d'ouvrages antiques (Térence, Lucrèce, César, Quinte-Curce) ou modernes (Giraldi, Nicole Gilles) ; vingt-six lettres ; les dédicaces d'exemplaires des *Essais* à Mademoiselle Paumier et à Antoine Loisel. Bien sûr, dans l'avant-propos, Alain Legros pose la question des limites de l'œuvre de Montaigne et reconnaît que certains des documents qu'il fournit ne peuvent prétendre faire partie de celle-ci. Ils valent pour ce qu'ils laissent entrevoir de l'homme Montaigne et pour les nuances qu'ils permettent d'apporter à l'image que la critique se fait de lui : par exemple, le soin qu'il met à rédiger les arrêts ne le montre pas moins sérieux que ses collègues du Parlement de Bordeaux et les inscriptions sur l'*Ephemeris historica* de Beuther le révèlent plus attentif à sa famille qu'il ne l'avoue dans les *Essais*.
- 2 Ses annotations en marge de ses livres renvoient fréquemment à d'autres ouvrages, et permettent de mesurer l'ampleur de ses lectures, mais aussi de confirmer son intérêt pour les compilateurs et les commentateurs comme Caelius Rhodiginus. Elles signalent que le jeune Montaigne est soucieux de poursuivre son apprentissage du latin, puisqu'il relève avec soin des mots rares. Elles témoignent d'un changement dans les modes de lecture au fil du temps : jeune, Montaigne était curieux de tout, minutieux, appliqué, méthodique ; avec l'âge, il en vient à se contenter d'annotations plus rapides (p. 138).

D'une manière générale, dans ses apostilles, il passe du latin au français un peu avant 1570 (p. 142). Par exemple, il annote son exemplaire du *De rerum natura* en deux occasions, à quelques années d'intervalle, dans une langue puis dans l'autre. Il compare volontiers les différents points de vue adoptés sur un même objet : quand il lit les *Annales et Croniques de France* de Nicole Gilles, il se reporte à d'autres ouvrages traitant de la même période, et note les écarts (p. 469).

- 3 La plupart des lettres transcrites s'adressent au Maréchal de Matignon, qu'elles informent des rumeurs qui courent en Guyenne et des mouvements de troupes dont on a connaissance. Pourtant une autre lettre retient davantage l'intérêt : lorsqu'en 1590, Montaigne écrit au roi Henri IV pour lui offrir ses services, il lui conseille de conquérir son royaume en se faisant aimer, en usant moins de la force et plus de la clémence et de la magnificence. Ainsi, le temps de rédiger une lettre, il remplit cet « office sans nom » dont il rêve au dernier chapitre des *Essais* (p. 716-721).
- 4 Alain Legros fait, à chaque étape de son travail, un effort d'élucidation inestimable. Pour rendre au mieux les tracés des manuscrits, il use d'une trentaine de caractères spéciaux. Il a acquis, au cours de ses recherches, une connaissance du *ductus* de Montaigne, qu'il parvient à distinguer d'autres tracés contemporains et même à dater approximativement au fil de ses variations, que l'on peut associer à des changements de graphie (-ez ou -es, oë ou oi, -oun ou -on). Ensuite, il traduit les textes latins ou grecs, il indique les références des citations et des allusions, il établit les liens existant entre les textes qu'il rassemble et les *Essais*. Il accompagne chaque partie d'une introduction explicative, qui, en particulier, reconstitue le contexte dans lequel les documents publiés ont été produits. Par exemple, l'introduction aux arrêts comprend une utile synthèse sur la procédure judiciaire.
- 5 Lecteur perspicace, Alain Legros souligne telle rature dans un arrêt : un « me » qui avait introduit de façon incongrue la première personne dans une décision de justice, et annonçait peut-être l'aspiration secrète à une autre pratique de l'écriture (p. 125). Il guette tout ce qui peut enrichir la représentation que nous nous faisons de Montaigne. Il remarque que l'écrivain, dans son jugement de synthèse sur le Quinte-Curce, s'avère sensible à la beauté typographique des ouvrages imprimés par Froben (p. 147 et 651). Il observe que Montaigne, annotant César, manifeste sa curiosité pour les inventions mécaniques (p. 481). Il relève, parmi les apostilles de Montaigne, des mots que l'écrivain n'adresse pas à lui-même, mais à des lecteurs auxquels il prêterait le livre (p. 149). La complexité de Montaigne, que nous savions déjà si divers, s'en trouve accrue.
- 6 Cet ouvrage ne permet pas seulement de progresser dans la connaissance de Montaigne lecteur et écrivain – ce qui est déjà beaucoup –, il nous fait aussi pénétrer dans les comportements et les valeurs du XVI^e siècle : l'intérêt pour les généalogies ou les questions d'étiquette, la fascination qu'exercent la vaillance, la gloire ou l'heureuse fortune, les pratiques sociales telles que le don du livre, les usages professionnels des juges. Est-il nécessaire de dire que c'est un outil de travail indispensable au chercheur ?